Anthropologie et Sociétés

Les créoles. L'état de notre savoir

Salikoko S. Mufwene

Volume 23, Number 3, 1999

L'ethnolinguistique

URI: https://id.erudit.org/iderudit/015621ar DOI: https://doi.org/10.7202/015621ar

See table of contents

Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (print) 1703-7921 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Mufwene, S. S. (1999). Les créoles. L'état de notre savoir. $Anthropologie\ et\ Sociétés,\ 23(3),\ 149-173.\ https://doi.org/10.7202/015621ar$



Article abstract

ABSTRACT

Créoles: The State of the An

In this article I define creole vernaculars sociohistorically. rather than strucrurally, and survey the literature that accounts for how they developed. In this exercise I explain the problems inherent to traditional definitions and what is not accounted for by current hypotheses of creole genesis. I argue that the best approach to theeeee subject matter is one that treats the development of creoles as a topic of historical and genetic linguistics. well grounded in the socio-economie histories in which these vernaculars developed. factoring in the relevant dialects of the lexifiers that came in contact with non-European languages, and articulating principles that govern the sélection of features from the competing varieties into the emerging vemacular.

Key words: Mufwene. creole, substratum. superstratum. lexifier. relexification

Tous droits réservés © Anthropologie et Sociétés, Université Laval, 1999

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

LES CRÉOLES

L'état de notre savoir

Salikoko S. Mufwene



Remarques préliminaires

L'une des choses dont le lecteur doit être conscient dès l'abord est le manque d'unanimité sur ce que sont les vernaculaires appelés « créoles »¹. Plusieurs questions se posent, la première étant la suivante : les créoles sont-ils de nouvelles langues à part ou de nouveaux dialectes des langues (telles que le français ou l'anglais) dont ils ont hérité souvent jusqu'à 95% de leur vocabulaire? (Une telle langue est dite « lexificatrice ».) Selon certains créolistes (ceux qui étudient les créoles), par exemple. Faine (1937) et Hall (1966), les créoles sont des dialectes de leurs langues lexificatrices; c'est une opinion partagée par plusieurs locuteurs natifs non engagés dans des idéologies identitaires (Mühlhäusler 1985; Mufwene 1988). Par contre, la plupart des créolistes, dont l'opinion est bien représentée par Holm (1988), traitent ces nouveaux vernaculaires comme des langues à part, pour plusieurs raisons, comme l'indique la littérature scientifique.

La première est que ces vernaculaires ne sont pas mutuellement intelligibles avec leurs langues lexificatrices respectives. L'on oublie cependant qu'il y a de nombreux dialectes des mêmes langues qui ne sont pas mutuellement intelligibles². Selon l'hypothèse de genèse dite de relexification, sur laquelle je reviens plus loin, les grammaires des vernaculaires créoles viendraient principalement des langues « substratiques » (par exemple les langues africaines parlées auparavant par ceux qui ont créé ces nouveaux vernaculaires aux Antilles)³. Comme, en

^{1.} J'utilise le terme vernaculaire ici en opposition avec le terme langue véhiculaire (ou lingua franca). Le premier est réservé aux communications ordinaires du locuteur, surtout en famille et avec ses amis, tandis que le second est utilisé pour communiquer dans des contextes moins familiers où le locuteur interagit avec des locuteurs des vernaculaires autres que le sien ou lorsqu'il doit se servir d'un code moins familier ou standard. Par définition, on se sert d'une langue véhiculaire pour faciliter la communication avec des locuteurs de parlers autres que le sien.

^{2.} Mougeon et Beniak (1994), par exemple, rapportent que selon certains linguistes beaucoup d'idiomes gallo-romans parlés en France jusqu'à récemment ne sont pas mutuellement intelligibles. On n'est donc pas surpris de voir certains auteurs supposer que ce sont des langues séparées du français, alors que pour nombre d'autres linguistes ils constituent plutôt des parlers populaires du français, ainsi que le suggère la dénomination gallo-roman.

^{3.} Comme dans la littérature sur les langues créoles, les termes « substrat » et « superstrat » sont utilisés ici dans un sens plutôt sociologique de stratification sociale et en parallèle avec les termes basilecte (variété la plus différente du dialecte standard de la lexificatrice) et « acrolecte » (variété locale de la lexificatrice parlée par les éduqués et considérée comme standard). Cet usage est en

créolistique, c'est le système structurel (plutôt que le vocabulaire) qui est invoqué pour décider de la filiation génétique des créoles, on peut ainsi prétendre que ces nouvelles langues sont des langues à part. On peut être mené à la même conclusion par d'autres hypothèses sur la genèse des créoles, à la seule différence près qu'il faut prouver dans quelle mesure les structures grammaticales des créoles divergent de celles de leurs lexificatrices. La question reste irrésolue, car la réponse que nous venons de donner dépend de l'adéquation de l'explication de genèse offerte par chaque hypothèse. Or, elles sont toutes controversées, comme nous le verrons ci-dessous.

La deuxième raison est la suivante : comment décider que certaines variétés langagières méritent la dénomination « créole » ? L'histoire socioéconomique du monde depuis le 17^e siècle nous offre une étymologie intéressante du terme. Il désignait avant tout des personnes d'origine africaine ou européenne nées dans les colonies (Valkhoff 1966; Stephens 1983; Chaudenson 1992). Étant donné la proportion importante de métis dans cette population au 17e siècle, le terme fut aussi utilisé dans certaines sociétés coloniales comme synonyme de métis, mais pas exclusivement (voir aussi Dominguez 1986; Dubois s.d.). Dans son usage adjectival, le terme « créole » fut aussi appliqué à des espèces animales et végétales typiques des colonies. C'est plus ou moins dans ce sens que son usage s'est étendu à des variétés langagières coloniales. Dans ce cas cependant, le terme a été appliqué uniquement aux variétés de langues parlées par les descendants des esclaves africains (voir Mufwene 1997a pour une discussion plus détaillée). On doit noter aussi que même si les descendants des Européens dans ces anciennes colonies de peuplement (par exemple la Louisiane) aiment bien se distinguer des autres descendants d'Européens en s'identifiant comme créoles (Domínguez 1986)⁴, ils refusent d'identifier leurs vernaculaires par le même terme (Calvet 1999; Dubois s.d.; Dubois et Melançon 1997).

Quoi qu'il en soit, cet usage historique du terme « créole » n'exige aucun critère structurel linguistique pour son application à un vernaculaire colonial; mais le créole est toutefois reconnu comme différent des vernaculaires venant d'Europe. S'il n'avait été de l'origine ethnique des locuteurs, critère rarement admis par les linguistes, le terme aurait pu logiquement s'appliquer aussi à des vernaculaires parlés par des Blancs créoles en Louisiane. Les efforts de McWhorter (1998) pour identifier des prototypes créoles sont une reconnaissance

effet différent du sens originel et historique de « superposition » et « remplacement » que les romanistes ont donné à « substrat » et « superstrat », suivant le modèle des couches géologiques (voir Goodman 1993). Les langues substratiques sont donc celles qui, dans les contextes coloniaux, étaient parlées par les groupes dominés, qu'elles fussent arrivées dans les territoires où ont eu lieu les contacts au même moment que les langues lexificatrices dites aussi superstratiques ou qu'elles n'eussent pas été remplacées dans certains de ces territoires soit par les nouvelles variétés de contact ou par lesdites langues superstratiques.

^{4.} En Louisiane, les Blancs qui s'identifient comme créoles descendent des Français et Espagnols qui s'y sont installés avant que l'État ne soit acheté par les États-Unis en 1803. Les Blancs qui y ont immigré à partir d'Haïti, après la révolution menée par Toussaint Louverture, s'identifiaient de la même façon.

implicite de la variation structurelle qui existe entre créoles, même s'ils partagent aussi de nombreux traits.

Il est aussi important de noter. comme l'observe Chaudenson (1992), que le terme « créole » a été adopté surtout dans des colonies (sub)tropicales : cela explique pourquoi il est utilisé aussi en Louisiane pour identifier les descendants des colons français, mais non pas au Québec pour faire référence aux personnes dont l'origine coloniale est en fait semblable. Quand il est appliqué aux personnes, le terme est avant tout roman (espagnol, portugais et français). C'est sur ce modèle d'ailleurs qu'il est utilisé en anglais, malgré l'usage qu'en fait Berlin (1998) pour distinguer les esclaves africains nés en Amérique du Nord de ceux qui sont nés en Afrique.

On peut ajouter que les linguistes ont perverti l'usage du terme « créole ». d'abord en l'appliquant à beaucoup d'autres vernaculaires coloniaux européens (tels que le gullah, parlé sur la côte de la Caroline du Sud et de la Géorgie aux États-Unis, ou le hollandais de Berbice, parlé en Guyana) et non européens (tels que le lingala et le kikongo-kituba. parlés dans les pays de l'Afrique centrale); puis en suggérant une connection développementale entre les variétés « créoles » et « pidgins » (Mufwene 1997a), connection qui fait dériver les langues créoles des langues pidgins. Dès lors, l'usage des termes est devenu controversé. L'extension du terme se justifie par la présence de similarités dans les conditions de développement de ces vernaculaires ainsi que par l'existence de traits structurels communs. Cependant, ressemblance ne signifie pas identité, et l'on peut aussi noter des différences, surtout structurelles, même entre des variétés qui ont la même langue lexificatrice, par exemple entre les créoles français, et certainement entre des créoles avec des langues lexificatrices différentes. Mufwene (1986a) souligne que les traits structurels associés aux créoles sont d'ailleurs attestés de façon souvent plus régulière dans des langues non créoles (par exemple les langues kwa de l'Afrique de l'Ouest, et le chinois et le tai en Asie). Il ajoute (1997a) que d'autres variétés de contact non pidgins partagent certains de ces traits, par exemple les parlers des ouvriers turcs en Allemagne ou des ouvriers arabes en France. Il n'y a donc pas de traits structurels qui soient exclusivement typiques des créoles et pidgins et qui les distinguent d'autres parlers au monde. D'ailleurs, comme je l'ai observé ci-dessus, les créoles partagent ces traits à divers degrés.

À l'opposé de cette position, se trouve celle de Thomason (1997) et McWhorter (1998) selon laquelle il existe des prototypes créoles dont la plupart des autres créoles diffèrent à des degrés différents. Mufwene (sous presse) insiste sur le fait que ces linguistes confondent la notion de ressemblance familiale, qui s'applique à toute famille linguistique, avec celle de prototype. La première reconnaît des ressemblances et des différences entre les membres d'une catégorie sans pourtant identifier le meilleur exemplaire, alors que la seconde identifie le meilleur exemplaire et présente les autres membres comme des écarts de ce modèle. Mais prétendre qu'il existe un nombre limité de créoles prototypiques ne revient-il pas à dire que les créoles ne forment pas un groupe typologique à part?

Quoi qu'il en soit, dans cet article, j'adopte l'usage historique du terme « créole », c'est-à-dire celui qui n'est pas basé sur des critères structurels mais

plutôt sur les conditions sociohistoriques du développement de ces vernaculaires, les associant surtout à des populations créoles d'origine non européenne. L'intérêt que j'ai pour ces nouvelles variétés langagières tient à leur évolution plutôt qu'à leur typologie, et je me concentre sur des questions de changements de structures et de fonctions (Mufwene 1998, 1999a). Il serait utile aussi de discuter certains traits structurels de ces vernaculaires, avant de me concentrer sur les aspects de leur développement; mais les limites d'espace empêchent cet exercice. Dans un premier temps, il paraît utile de clarifier la relation entre pidgin et créole, ce qui devrait faciliter certaines de mes critiques sur des hypothèses courantes au sujet de la genèse des langues créoles.

La relation entre pidgins et créoles

La relation génétique postulée entre pidgin et créole nuit à notre compréhension de l'évolution des créoles, en partie parce que le terme « pidgin » n'apparaît qu'au début du 20e siècle (Baker et Mühlhäusler 1990), soit deux siècles après que le terme «créole» eut été en usage pour désigner des vernaculaires coloniaux. Notons que ni les personnes qui, au 17e siècle, ont conçu le terme « créole » pour identifier des populations non indigènes nées aux colonies, ni celles qui au 18^e siècle ont associé certains vernaculaires coloniaux à certaines de ces populations n'ont perçu une connection quelconque avec le terme « pidgin ». Par ailleurs, les conditions dans lesquelles les pidgins se sont développés sont bien différentes de celles dans lesquelles les créoles sont nés. Les pidgins se sont formés dans des contextes de commerce, où les locuteurs de la langue lexificatrice et ceux des autres langues avaient des contacts plutôt limités et occasionnels (dans des circonstances de transactions commerciales) et où le nouveau médium de communication était utilisé comme langue véhiculaire et langue seconde, la communication habituelle au sein des groupes en contact étant maintenue dans le vernaculaire respectif de chaque groupe.

Par contre, les créoles se sont développés dans des circonstances où, comme le souligne Baker (1990, 1994, 1997), il était impératif de développer un médium de communication interethnique qui devait rapidement servir de vernaculaire dans les nouvelles communautés multiethniques des plantations de sucre, de riz, de café ou de tabac⁵. Dans ces communautés, comme le suggère leur histoire socioéconomique, l'on avait besoin de variétés autres que des pidgins, média de communication à fonctions limitées. Dans les colonies du Nouveau Monde et de l'Océan Indien, il était probablement possible de voir certains Africains communiquer entre eux dans une langue africaine commune (Ans 1996; Baker 1997; Manessy 1996). Cette situation a toutefois dû changer avec le temps, au fur et à

^{5.} Comme je le montre ci-dessous, le débat reste ouvert sur les processus de développement de ces nouveaux vernaculaires. Je soulignerai aussi que ces mécanismes sont probablement les mêmes pour les créoles et les pidgins, ce qui rend plus controversées les distinctions terminologiques que les linguistes essaient d'opérationaliser. Baker (1995) montre d'ailleurs que beaucoup de traits identifiés à tort comme créoles (Mufwene 1990a) sont attestés dans des pidgins aussi, ce qui remet en question la relation développementale supposée par des linguistes.

mesure que les communautés croissantes devenaient de plus en plus multilingues socialement et qu'il s'avérait de plus en plus pratique, peut-être même impératif pour les enfants, d'interagir dans le médium de communication interethnique qu'était la langue des colons européens sous forme restructurée⁶. Aussi, comme le propose Chaudenson (1992), les enfants créoles — Blancs et Noirs élevés ensemble pendant la phase des sociétés d'habitation (voir ci-dessous) — parlaient-ils vraisemblablement les mêmes variétés coloniales des langues européennes. L'on pouvait ainsi parler des vernaculaires africains ou européens, mais certainement pas des pidgins dans des territoires où les créoles se sont développés. Beaucoup de créolistes ont donc supposé une relation entre pidgins et créoles qui n'est pas justifiée sociohistoriquement.

Dans le même discours historique sont attestés aussi les termes «jargon». «patois», et «baragouin» (voir Prudent 1980) pour désigner des idiomes coloniaux parlés surtout par des non-Européens. Mais les linguistes ont généralement perdu de vue l'usage précolonial de ces termes pour désigner péjorativement des variétés langagières considérées comme inférieures et inintelligibles (Mufwene 1997a). On les utilisait déjà pour certains dialectes français de France. À l'origine le terme «jargon», que certains linguistes alternent avec le terme «pidgin», ne signifie rien d'autre qu'une variété langagière qui est différente de la lexificatrice et que l'on pense inférieure à celle-ci, mais sans référence à un créole quelconque. On le constate facilement dans des noms tels que «jargon chinook» et «jargon mobilien», qui ne correspondent pas à des créoles chinook et mobilien. On a donc de la difficulté à imaginer le rapport développemental que postule par exemple Mühlhäusler (1997) du jargon au pidgin, puis au créole.

À mon avis. l'intérêt pour les langues créoles et pidgins se justifie en partie dans la mesure où l'on veut comprendre comment les langues évoluent dans des situations de contact, particulièrement comment les systèmes des langues lexificatrices ont été affectés par ces nouveaux contextes ethnographiques de leur usage et par les langues substratiques avec lesquelles les lexificatrices sont entrées en contact.

Il est remarquable que dans le sens historique où j'utilise les termes « créole » et « pidgin », ces langues ont une répartition géographique intéressante. Les créoles (dans le sens historique) se trouvent surtout dans l'océan Atlantique et l'océan Indien, où les colonies de peuplement insulaires adoptèrent rapidement la culture de la canne à sucre ou du riz comme industrie principale dès la fin du 17^e siècle (le

^{6.} Mon point de vue est différent de celui de Baker qui prétend que les Africains voulaient résoudre leurs problèmes de communication dans les différentes colonies de peuplement en développant leur medium de communication interethnique, presque par décision délibérée. L'on peut cependant observer le même genre de développement ethnographique que je viens de présenter dans des villes africaines où les vernaculaires ethniques perdent du terrain face à la vernacularisation des langues véhiculaires adoptées par des enfants comme langues premières. Comme je le soutiens dans Mufwene (1996), les vernaculaires créoles se sont développés, tout comme les nouveaux vernaculaires européens en dehors de l'Europe, par accident et de façon naturelle dans des circonstances de communication spéciales, et ils illustrent comment une langue peut évoluer dans une écologie nouvelle de contact.

milieu du siècle dans le cas de l'Est atlantique) ou le début du 18e siècle. On peut aussi associer à ce groupe les colonies insulaires du Sud asiatique où les portugais se sont engagés dans des relations intimes avec des autochtones. Cela indique clairement que la colonisation de peuplement, par opposition à la colonisation d'exploitation qui s'engage en Afrique et en Asie dès la seconde moitié du 19e siècle, est un facteur du développement des créoles. Les variétés appelées pidgins se sont développées dans le Pacifique et sur la côte de l'Afrique de l'Ouest, en association avec les débuts de la colonisation d'exploitation, un système selon lequel les colonies ne sont que des sources d'enrichissement pour les métropoles mais pas une nouvelle résidence permanente pour les colons. Le nombre total des créoles et pidgins dans le monde est incertain, plus ou moins 150 selon Holm (1989), plus ou moins 500 selon Smith (1995). Les critères de dénombrement ne sont pas identiques entre les deux auteurs; Smith semble avoir compté un bon nombre de variétés plus d'une fois.

Développement des vernaculaires créoles

Les hypothèses diverses sur la genèse des vernaculaires créoles ont été amplement passées en revue dans des livres récents, par exemple Mühlhäusler (1997), Holm (1988), Romaine (1988), Chaudenson (1992), Arends et al. (1995), Alleyne (1996) et Sebba (1997). Mufwene (1986b) discute brièvement les limitations de la puissance d'explication de certaines de ces hypothèses, observant que bon nombre des chercheurs qui les proposent cherchent à savoir si l'origine d'un créole, ou des créoles en général, est imputable aux universaux de langage (voir ci-dessous), à l'influence substratique ou à l'influence superstratique. Plutôt que de répéter, sans avoir rien de spécial à y ajouter, des informations que l'on trouvera en détail dans ces références, je voudrais me limiter ici aux hypothèses qui sont restées jusqu'à présent au centre du débat, à savoir l'hypothèse des universaux, celle du substrat et celle du superstrat. S'y ajoute aussi un compromis que certains créolistes appellent l'hypothèse de complémentarité (complementary hypothesis) en ce sens qu'elle permet des influences concurrentes, convergentes ou complémentaires du substrat et du superstrat pour ce qui concerne les contraintes qu'on pourrait attribuer soit à des universaux de langage soit aux conditions écologiques de la restructuration que subit la langue lexificatrice.

Je soutiens que les universaux qui ont contribué au développement des créoles — qu'on les appelle « bioprogramme » (Bickerton 1981) ou autrement — ne sont pas limités aux enfants (Sankoff 1979; Mühlhäusler 1983; Jourdan 1985; Mufwene 1986b; Lefebvre 1993) et qu'ils ne sont ni de nature comparable aux influences sub- et superstratiques ni en compétition avec celles-ci (Mufwene 1990b, 1991a, 1991b, 1996). D'autre part, aucune des trois hypothèses précédentes ne peut tout expliquer, car il y a dans chaque créole des éléments structurels (mais jamais tous dans le même vernaculaire) que l'on peut relier entièrement ou partiellement à la langue lexificatrice ou aux langues substratiques. Il est de plus en plus impératif d'expliquer quels principes leur permettent de se réorganiser en un nouveau système langagier, c'est-à-dire d'expliquer les principes qui régissent la restructuration de la lexificatrice en un vernaculaire nouveau.

J'ai quelque peu simplifié les choses en présentant ces hypothèses comme si chacune d'elles ne consistait qu'en une seule version. En réalité il y a plus d'une variante de chacune; il sera même utile de les résumer ici avant de discuter davantage la genèse des créoles.

On peut par exemple distinguer deux principales hypothèses des universaux : celle de Thomason (1980) et celle de Bickerton (1981, 1984). Selon Thomason, les grammaires des créoles se sont développées comme le feraient celles de langues secondes, permettant des influences substratiques dans certaines conditions favorables. Par exemple, quand la langue seconde est apprise par des locuteurs de langues premières apparentées et quand elle est utilisée pour des fins de communication intragroupe. Dans ce cas-ci, les traits communs aux langues premières ont une tendance nette à se cristalliser dans la version de la langue seconde parlée par ces locuteurs. Les universaux qui régiraient le développement des pidgins ou créoles ne sont alors rien d'autre que ceux qui régissent l'acquisition de langues secondes. Par ailleurs, les traits communs partagés par les divers créoles du monde refléteraient, pour une grande part au moins, des universaux structurels du langage. Pour cette raison, on peut supposer que dans les situations de contact où se sont développés les pidgins et créoles, un grand nombre de langues partagent déjà plusieurs traits et ceux-ci se maintiennent dans les nouveaux parlers. C'est ce que Thomason appelle «convergence». Par exemple, appliquant l'explication de Thomason (1983) aux créoles à base lexicale française, il n'est pas surprenant que l'ordre des constituants suiet-objet-verbe (SOV) d'une partie de la grammaire française (celle des constructions avec les pronoms clitiques atones, par exemple. dans « je le lui donne ») n'ait pas été choisi par les pidgins et créoles, parce que la plupart des langues qui ont été en contact avec le français partagent avec celui-ci l'ordre SVO, qui est attesté quand les compléments objets sont nominaux ou pronominaux toniques par exemple, dans « je donne le livre à lui »7.

L'on pourrait être tenté d'invoquer contre la thèse de Thomason (1983) le cas des pidgins anglais de la Mélanésie. lesquels ont l'ordre des constituants SVO bien que leurs langues substratiques soient, dit-on, VSO. En réalité, comme le montre Keesing (1988), ces langues ont une typologie mixte, ayant l'ordre VSO quand l'on considère les constituants comme indépendants mais l'ordre SVO lorsque l'on considère seulement le complexe verbal avec ses affixes pronominaux. Cependant, les phrases les plus fréquentes utilisent surtout le complexe morphosyntaxique verbal, ce qui fait de SVO l'ordre dominant. En contact avec l'anglais, l'ordre SVO serait donc parti favori pour les pidgins et créoles anglais de la région.

Quant aux universaux de Bickerton, ils sont attribués aux enfants, qu'il croit responsables de la stabilisation/normalisation et de l'expansion des pidgins, ainsi

^{7.} Dans le cas particulier des créoles à base lexicale française. l'explication proposée ici n'est probablement pas la seule; le rôle des formes pronominales toniques discutées ci-dessous peut avoir exercé une influence convergente cette fois-ci dans le sens de complot de règles (rule conspiracy). Il va de soi que les langues substratiques dans lesquelles les constituants nominaux et pronominaux ont la même distribution syntaxique doivent avoir favorisé la sélection de l'ordre SVO, qui s'applique aussi aux pronoms toniques français.

devenus des créoles⁸. Ce qui permettrait aux enfants de transformer les pidgins en créoles serait ce que Bickerton appelle le « bioprogramme », qu'il assimile à la faculté de langage ou à la grammaire universelle (dans son interprétation biologique, comme l'explicite Chomsky [1986]). Selon Bickerton, ce bioprogramme serait aussi le noyau grammatical sur lequel les différentes langues développeraient leurs grammaires particulières (voir aussi Bickerton 1999)⁹. Apparemment, les adultes n'auraient pas accès à cette faculté, ce qui, selon Bickerton, expliquerait pourquoi les pidgins, qui sont formés par les adultes, contiennent tellement d'influences substratiques alors que les créoles, lesquels auraient été formés par les enfants, n'en contiendraient pas. Toute influence substratique dans les créoles serait attribuable, selon lui, à la phase qui suit leur formation, car les éléments substratiques de la phase de pidgin auraient été éliminés par les enfants lors de la créolisation¹⁰.

Comme la plupart des créolistes, Bickerton distingue aussi les créoles des pidgins étendus (*expanded pidgins*), par exemple le tok pisin ou le pidgin du Nigéria, dont on sait avec certitude qu'ils ont été formés par des adultes plutôt que par des enfants. Mais cette distinction est elle-même l'une des raisons pour lesquelles je remets en question le rôle des enfants dans le développement des créoles. Des études détaillées telles que Sankoff (1979), Jourdan (1985, 1991), et Féral (1991) suggèrent qu'il n'y a pas de différences structurelles importantes entre les créoles et les pidgins étendus, sans tenir compte des différences qui sont attribuables au superstrat (la langue lexificatrice) ou au substrat (par exemple, le fait que, sur le modèle de la plupart des langues de l'Océanie, le tok pisin distingue entre le duel et le pluriel et entre l'inclusif et l'exclusif dans les formes pronomi-

^{8.} Comme Mufwene (1990a) l'observe, il est tout à fait discutable que la «nativisation» (en tant qu'acquisition de locuteurs natifs), qui est au centre de l'hypothèse de Bickerton, soit essentielle à la phase de créolisation dans le développement de ces nouveaux parlers. Leur usage comme vernaculaires — ce que Chaudenson (1989) identifie comme « vernacularisation» — dans une communauté stabilisée serait la raison principale de la normalisation et de l'expansion du système. À propos du rôle de la vernacularisation, voir aussi Mühlhäusler (1997) et Valdman (1983); le premier parle de « primary language » (ce qui diffère de « langue première » telle qu'on l'entend dans les études de l'acquisition du langage) au lieu du terme « vernacular ».

^{9.} Mufwene (1990a, 1990b) note des inconsistances dans ces différentes explications du bioprogramme. Par exemple, Bickerton confond « noyau grammatical » (core grammar) avec « grammaire universelle ». Je ne m'y attarderai pas ici.

^{10.} Il y a dans cette supposition une homogénéisation erronée du procès historique qui ne correspond pas avec la réalité sociohistorique. Bickerton (1981, 1984, 1999) suggère qu'il y a eu une phase où tous les membres du groupe substratique auraient parlé un créole homogène dans une forme que les enfants lui auraient apparemment donnée. Comme Bickerton (1988) le reconnaît d'ailleurs, cet état des choses ne semble pas avoir existé. La variation traditionnellement attribuée à tort à la décréolisation daterait des débuts des parlers créoles. Ainsi, même si les enfants avaient réussi à faire accepter un système créé par eux — ce qui reste très douteux — il est inconcevable que leur nouvelle norme ait entièrement remplacé celle des adultes. Pour revenir à la question des influences substratiques, la raison pour laquelle elles ne peuvent s'exercer que par les adultes est que ceux-ci ont accès à un savoir linguistique antérieur que les enfants n'ont pas; ce n'est certainement pas parce que les enfants seraient incapables de transférer des traits des systèmes appris antérieurement. Il suffit d'observer des enfants qui acquièrent une langue seconde, bien qu'ils se corrigent avec plus de succès que les adultes.

nales de la première personne du pluriel; ou bien le fait que le papiamento a. sur le modèle ibérique, deux formes démonstratives distales; ou bien le fait que. sur le modèle bantu, la négation est attestée à la fin de la phrase en palenquero¹¹). Par conséquent, il ne devrait y avoir aucune raison de supposer que les créoles auraient été formés nécessairement par les enfants. Mufwene (1991b, 1996) propose d'ailleurs que les universaux qu'invoque Bickerton pourraient bien être plus généraux, s'appliquant ainsi à la restructuration d'une langue par des adultes, comme le suggère l'histoire sociale et économique des territoires concernés. Ils correspondraient donc à des principes qui déterminent la façon dont s'appliquent les processus impliqués dans la restructuration langagière.

Avant même de passer aux autres hypothèses, soulignons que Bickerton (1988) ne suppose pas que tous les créoles doivent avoir un antécédent pidgin. s'accordant ainsi avec Alleyne (1971, 1980) sur le fait que les créoles des Antilles se seraient développés sans antécédents pidgins¹². Cependant, en lisant Bickerton (1989), on s'apercoit que même dans la version modifiée de sa théorie — qu'il appelle lexical learning hypothesis — ce sont toujours les enfants qui, ainsi que l'observe Chaudenson (1989), «feraient le coup d'État » à leurs parents et imposeraient le système normalisé créole. On se serait plutôt attendu à ce que ce soient les adultes qui déterminent, comme il se doit, la grammaire créole, car, selon la nouvelle hypothèse de Bickerton (esquissée déjà dans Bickerton 1986). les mots déterminent la grammaire (comme il se doit¹³) et les mots utilisés par les enfants leur viennent de leurs parents (voir aussi Mufwene 1989a. 1999a). On conçoit mal comment les enfants auraient acquis des mots de la langue lexificatrice sans spécifications grammaticales même si celles-ci ne restent pas fidèles au système ciblé. Quoi qu'il en soit, comme la plus grande partie du vocabulaire vient généralement de la langue lexificatrice, la possibilité de l'influence substratique serait, selon Bickerton, presque impossible, bien que celle de l'influence superstratique reste ouverte. Toujours est-il que cette hypothèse continue à suggérer faussement le rôle des universaux comme étant en opposition aux influences sub- et superstratiques, privilégiant l'action des enfants.

Nous passons maintenant à l'hypothèse du superstrat, laquelle insiste sur l'influence dominante de la langue lexificatrice. J'en identifierai ici deux principaux types. La première est celle que l'on reconnaît dans les études de l'anglais noir américain depuis Krapp (1924, 1925). Selon cette hypothèse, ce vernaculaire américain serait une préservation du parler des Blancs pauvres avec lesquels les

Selon Maurer (1987), des populations bantus constituaient la majorité substratique pendant la phase critique de la genèse du palanquero.

^{12.} Comme l'explique Mufwene (1996, suivant Chaudenson 1992), cette position est plus cohérente avec l'histoire sociale des colonies européennes de peuplement, qui sont passées progressivement de sociétés d'habitation (dans lesquelles les relations sociales étaient habituelles entre Européens et Africains) à des sociétés de plantation, marquées par la ségrégation raciale et par le remplacement rapide des populations serviles, ce qui réduisait davantage la proportion des locuteurs courants de la langue lexificatrice parlée nativement par les Européens. Berlin (1998) donne une présentation sociohistorique de ce même point de vue pour les colonies de l'Amérique du Nord.

Cette thèse était déjà commune dans le modèle théorique de la sémantique générative et fut bien formulée explicitement en lexicologie par Bolinger (1973).

esclaves africains ont eu le plus de contacts dans les plantations des 18° et 19° siècles. Il n'y aurait, selon Krapp (1924) et Kurath (1928), aucune influence africaine d'importance dans ce vernaculaire, thèse très contestée depuis Turner (1949). Mais, selon ces dialectologues américains et d'autres appartenant à la même école, l'isolement socioéconomique serait donc responsable de la survivance de cet ancien idiome. Cette hypothèse perd cependant du terrain, car certains de ses adeptes, comme Schneider (1993), suivent maintenant une variante qui est proche de la position française — le second type d'hypothèse — soutenue surtout par Chaudenson (1979, et bien élaborée et synthétisée dans son livre de 1992), et que je vais maintenant résumer.

Selon Chaudenson, dont les vues sont soutenues aussi par Hazaël-Massieux (1993, 1996), les matériaux lexicaux, ainsi qu'une grande partie des constructions attestées dans les créoles à base lexicale française, proviennent des parlers populaires et régionaux français des 17e et 18e siècles, bien que les grammaires des créoles ne soient pas nécessairement identiques entre elles, ni les mêmes que celles des parlers populaires français¹⁴. Les particularités grammaticales associées avec ces éléments lexicaux et constructions d'origine française seraient déterminées en partie par des universaux d'acquisition de langage et en partie par des influences substratiques selon les circonstances particulières du développement de chaque créole. La plupart des traits grammaticaux des créoles dériveraient donc au départ des parlers français eux-mêmes, grâce à la convergence avec des règles des langues substratiques (Chaudenson 1989, 1992). Il y aurait aussi des différences inter-créoles déterminées en partie par les facteurs suivants : 1) les nouveaux vernaculaires se seraient-ils stabilisés et normalisés dès la «société d'habitation » — pendant que l'influence substratique aurait été moins importante — ou dès la « société de plantation » ? 2) les créoles en question seraient-ils de « première » ou de « seconde génération » (sur le modèle des générations d'ordinateurs)? Les créoles de seconde génération se seraient développés à partir d'un modèle déjà restructuré dans une autre colonie. Leur acquisition dans la nouvelle colonie satellite aurait produit plus de changements par rapport à la langue lexificatrice originelle.

L'hypothèse de Chaudenson a deux mérites essentiels: 1) la mise en relief du rôle structural joué par les langues lexificatrices, quel que soit le rôle joué par l'influence substratique ou par les universaux; 2) comme toute évolution linguistique, le développement des créoles est un processus continu qui n'est pas limité à une génération généalogique arbitraire. On comprendra maintenant pourquoi j'ai présenté la position modifiée de Bickerton (1989): malgré son insistance injustifiée sur le rôle des enfants, elle insiste, comme il se doit, sur le rôle que joue le vocabulaire dans la détermination de la grammaire, permettant à la langue lexificatrice (à savoir, « les parlers populaires et régionaux » du groupe de superstrat) d'imposer nombre de ses structures. Après tout, ce vocabulaire n'a pas été saisi dans un vacuum, sans modèle d'usage.

^{14.} L'on doit se garder de confondre la position de Chaudenson avec celle de Faine (1937), par exemple, qui ne reconnaît pas d'influences substratiques dans le créole haïtien.

Quant aux hypothèses du substrat (passées en revue dans Mufwene 1990a). elles ont en commun surtout la supposition que les langues substratiques ont contribué à la formation des grammaires des différents vernaculaires créoles et l'importance de cette influence varie d'un créole à l'autre. Me limitant ici au contexte des créoles atlantiques à bases lexicales européennes, on peut y distinguer d'abord la position de Turner (1949), qui attribue des particularités grammaticales du gullah aux langues africaines sans spécifier quelle(s) langue(s) aurai(en)t exercé l'influence la plus importante et sans donner les spécificités sociohistoriques qui justifieraient cette inférence¹⁵.

Cette hypothèse de Turner, qui a culminé avec Alleyne (1980), se retrouve quelque peu démodée aujourd'hui en dépit des études fouillées de Daelman (1972. 1982). Ferraz (1979) et Maurer (1987) qui confirment l'influence des langues africaines sur certains aspects des structures des créoles. Ces études suggèrent cependant que l'on doive justifier toute supposition d'influence substratique en partie par des preuves sociohistoriques qui montrent les conditions écologiques dans lesquelles certains groupes substratiques semblent avoir influencé le développement de certains créoles. Ainsi, Alleyne (1993) attribue les particularités de la grammaire du créole jamaïcain à l'influence tui (de l'Afrique de l'Ouest), sur le modèle de la conclusion de Sylvain (1936), qui prétend que le créole haïtien aurait une grammaire ewe, bien que son vocabulaire soit français. Alleyne documente le fait que, pendant la période formative du créole jamaïcain, les Tuis auraient constitué le groupe substratique africain le plus important (en nombre et prestige) et qu'ils auraient donc joué un rôle critique en déterminant les traits structurels du nouveau vernaculaire — indépendamment des structures de la langue lexificatrice et de l'influence des autres langues en contact, ou en convergence avec l'influence de ces dernières. Cette position d'Alleyne se trouve stimulée par le cas du néerlandais de Berbice, dans lequel Smith et al. (1987). Robertson (1993) et Kouwenberg (1994) reconnaissent beaucoup de traits morphosyntaxiques ijos. Ce créole (s'il en est un¹⁶) se serait développé dans des conditions où la présence ijo aurait été tant primaire que dominante, selon les auteurs.

^{15.} Bien que l'on relie la thèse de Turner (1949) à celle de Sylvain (1936), notons que l'histoire scientifique n'a pas fait justice à ce dernier travail. Celui-ci suggère beaucoup plus la convergence des influences des dialectes gallo-romans et des langues africaines (notamment l'ewe) plutôt qu'une influence exclusive substratique telle que l'a formulée Sylvain d'une façon surprenante dans la dernière phrase de la conclusion du livre. L'on peut aussi être plus charitable envers Turner qu'envers ses disciples, car il parle d'une contribution non négligeable des langues africaines au développement du gullah (1949: 254). Il répondait alors à la thèse superstratique exclusive des dialectologues américains de l'école de Krapp (1924) et Kurath (1928).

^{16.} L'une des raisons de cette ambivalence sur le statut du néerlandais de Berbice est l'absence d'une condition stéréotypique dans la formation des pidgins et créoles, à savoir le multilinguisme du groupe substrat. Selon Smith et al. (1987), le néerlandais de Berbice se serait formé de la rencontre des Hollandais et des Ijos. L'on suppose généralement que les pidgins et créoles résolvent le problèmes de communication parmi les membres du groupe substratique. Il est cependant possible d'éliminer du stéréotype la condition du multilinguisme du groupe substratique surtout si on ne maintient aucune différence processuelle entre le développement des pidgins/créoles et ceux d'autres idiomes basés sur le contact de langues ou dialectes.

À l'hypothèse ci-dessus s'apparente celle de Koopman (1986) et Lefebvre (1986, 1993, 1996, 1997, 1998), Lumsden (1999) et Lefebvre et Lumsden (1989, 1994), selon laquelle la grammaire du créole haïtien serait plus au moins la même que celle des langues éwé-fon, langues gbés de l'Afrique de l'Ouest. Selon cette hypothèse, les locuteurs des gbés auraient constitué la majorité de la population substratique pendant la genèse du haïtien. Comme leurs langues appartiennent au même type structurel, l'identité de leurs particularités morphosyntaxiques aurait, grâce à la supériorité démographique de ces locuteurs, grandement influencé la grammaire du créole haïtien. Cette hypothèse tire une partie de son support sociohistorique de Singler (1986), élaboré dans Singler (1993, 1995, 1996), qui suggère qu'il y aurait eu effectivement beaucoup d'Africains éwés-fons, comme d'autres locuteurs des langues kwa et mande, lors de la formation du créole haïtien.

Les créolistes relexificationistes invoquent beaucoup de traits structurels, par exemple les locutions interrogatives, et la détermination nominale, (particulièrement la postposition de la marque du pluriel et du défini; voir Lefebvre 1998) pour défendre leur hypothèse. Mais des études telles que Chaudenson (1992) et Wittmann (1995) invoquent des ressemblances structurelles avec des parlers populaires des colons français. La conclusion de Sylvain (1936) sur la source des particularités grammaticales du haïtien est surprenante parce qu'elle montre de nombreuses ressemblances entre le haïtien, des dialectes gallo-romans et des langues africaines diverses. Cela suggère que l'on doive surtout chercher à comprendre comment les influences de sources aussi différentes se sont réorganisées dans un nouveau système vernaculaire (Mufwene 1996). Il est probablement nécessaire aussi de redéfinir l'influence substratique non pas nécessairement comme un apport des langues substratiques, mais comme le rôle que ces langues auraient joué en déterminant quelles variantes de celles en compétition dans la langue lexificatrice auraient été favorisées dans le nouveau vernaculaire. Ce point de vue est bien sûr consistant avec l'hypothèse de convergence de Thomason (1983). Dans ce cas, les influences substratiques et superstratiques ne s'excluent pas nécessairement, pourvu qu'on démontre, comme s'y sont attelés Lefebvre et ses associés, dans quelle mesure ces langues substratiques auraient pu jouer ce rôle déterminant dans la sélection évidente des traits structurels. C'est aussi dans ce sens que Mufwene (1994a, 1996) propose une approche inspirée par la génétique des populations, qui accorde un rôle actif à l'écologie dans l'évolution de l'espèce, l'analogue de la langue.

Que les positions d'Alleyne, de Koopman, de Lefebvre et de Lumsden soient ou non correctes, il est important de noter l'importance des facteurs sociohistoriques, telle que Singler (1996) l'a mise en évidence, même si ce dernier soulève des questions sur certaines conclusions de Lefebvre et Lumsden. De la même façon que la position d'Alleyne (1980, 1993, 1996) reconnaît quelques rôles aux universaux, les hypothèses de substrat rappellent un peu l'hypothèse du superstrat (voir Lefebvre 1998, Lumsden 1999), à la différence qu'elles limitent l'influence de cette dernière aux matériaux lexicaux et certaines exceptions à la thèse de relexification.

Mais un résumé de l'hypothèse de complémentarité révélera qu'il n'est pas nécessaire de supposer l'influence substratique de façon aussi exclusive que le font Alleyne, Koopman, Lefebvre, et Lefebvre et Lumsden. Remettant les choses en perspective, on pourrait probablement développer une approche rafraîchissante à la genèse des créoles qui donne vraisemblance, aussi partielle que soit celle-ci et selon les circonstances particulières de chaque créole, à chacune des positions présentées ci-dessus (à l'exception de l'influence exclusive des universaux)¹⁷. Il est cependant absolument nécessaire que l'on reconnaisse que les conditions écologiques de la genèse de chaque créole (ayant trait aux composantes ethnolinguistiques et leurs proportions, ainsi qu'à l'ordre des peuplements) ne sont pas identiques à celles des autres, même si elles leur ressemblent.

Selon l'hypothèse de complémentarité, l'on peut reconnaître dans la structure des langues créoles des influences tant des universaux (en tant que contraintes sur la restructuration), du substrat, que du superstrat. La différence entre les diverses sous-hypothèses concerne le stade où l'influence substratique s'applique et comment la sélection s'exerce entre des éléments en compétition dans des modèles parfois divers de la langue lexificatrice. Selon Baker et Corne (1986; voir aussi Baker 1993 et Mühlhäusler 1983) l'influence aurait lieu après que le créole s'est déjà cristallisé ou normalisé sous l'influence du bioprogramme, tandis que selon Hancock (1986, 1993) et Mufwene (1986b), l'influence substratique s'appliquerait en concurrence avec l'influence du superstrat. Pour ce qui est de mon point de vue, je ne pense pas qu'un créole puisse se former avant que ses structures, ou du moins la plus grande partie de celles-ci, se soient normalisées. Je vois mal comment on peut, sans être arbitraire, identifier une phase dans la formation d'un créole comme particulièrement formative tout en excluant une autre phase qui contribue, soit à le distinguer d'autres créoles auxquels il est apparenté, soit à réduire leurs différences formelles. Une telle supposition serait aussi en conflit avec une position partagée par de plus en plus de créolistes aujourd'hui, à savoir que la formation des créoles est graduelle (Arends 1989, 1995; Baker 1990; Chaudenson 1979; Mufwene 1992; Singler 1993).

Bien que ma version de l'hypothèse de complémentarité explique maintenant pourquoi je perçois tant de rapprochements entre toutes les autres hypothèses génétiques discutées ci-dessus, notamment pour ce qui concerne les conditions écologiques (sociohistoriques) de la genèse et les mécanismes formatifs, je remets en question, depuis Mufwene (1990b), la place accordée aux universaux considérés comme étant de même nature ou au même plan que les matériaux du superstrat et du substrat. Comme Chaudenson (1989) le met si bien en évidence, les langues superstratiques ont pourvu les matériaux de construction, ou du moins la plus grande partie de ceux-ci, pour la formation des nouveaux vernaculaires dits

^{17.} Les universaux ont besoin des éléments (matériaux de construction et principes d'usage) auxquels ils peuvent s'appliquer, et ceux-ci proviennent de la lexificatrice ou des langues substratiques. Dans des conditions écologiques variables, les universaux peuvent modifier certains des éléments dans leur forme ou usage. Cela est l'essentiel du procès de restructuration définie dans la partie préliminaire de cet article.

pidgins et créoles. Le rôle des langues substratiques leur est semblable dans le sens où elles aussi ont souvent contribué en partie au lexique, la proportion la plus élevée étant dans le néerlandais de Berbice, où elle a été estimée à presque 30% (Smith *et al.* 1987). Tant les langues superstratiques que substratiques sont censées être à l'origine souvent convergente de certaines règles grammaticales, par exemple de l'ordre des constituants SVO ou la position postposée du déterminant dans les créoles français.

La preuve la plus évidente pour l'invocation du substrat ou du superstrat comme explication (partielle) réside dans un nombre d'observations qui ne peuvent s'expliquer par lesdits universaux de langage bickertoniens. Par exemple, le néerlandais de Berbice a (comme l'ijo) des postpositions que le modèle universaliste bickertonien ne permet même pas; d'autant plus que Bickerton (1981, 1984) prétend que les prépositions n'existent pas dans la grammaire du bioprogramme. Un autre exemple réside dans le fait que les créoles français ont choisi de façon apparemment aléatoire (jusqu'ici) tant des constructions possessives, où le possessif est antéposé, que des constructions où le possessif est postposé au nom-tête (l'une de celles-ci ne devant pas être conforme au modèle du bioprogramme). Ou encore, le fait que le pidgin chinois à base lexicale russe a choisi l'ordre SOV pour ses constituants dans la phrase (ordre qui est aussi exclu par le modèle bickertonien). Comme le suggère Mufwene (1989b), les principes qui rendraient compte des traits créoles auxquels Bickerton accorde un privilège plutôt arbitraire devraient aussi rendre compte de ces autres traits grammaticaux fondamentaux qu'ils excluent de la grammaire du bioprogramme.

Notons que, parce que dans le modèle bickertonien l'influence substratique ne serait possible qu'après la formation des créoles, nous aurions du mal à rendre compte des traits que je viens de citer. Nous serions forcés de supposer faussement qu'au départ, soit ces créoles n'auraient pas exprimé les relations ou fonctions grammaticales évoquées ci-dessus, soit qu'ils les auraient exprimées autrement, par exemple par l'usage des verbes dans le cas des postpositions/prépositions (comme le suggère d'ailleurs Bickerton 1981, 1984). Nous n'avons pas de preuves diachroniques pour supposer qu'il y a eu des changements ou que ces particularités grammaticales se sont ajoutées ou développées après la formation de ces pidgins/créoles. En effet, des études telles que Rickford (1987), Lalla et D'Costa (1990), Mufwene (1994b) et Jourdan et Keesing (1997) montrent que les structures créoles n'ont presque pas changé depuis le 19e siècle, du moins pas plus que les variétés langagières non créoles qui se sont développées pendant la même période. En supposant plutôt que les créoles se sont formés de façon continue et qu'il importe peu si un trait du substrat a été sélectionné au début de la formation ou plus tard (selon les circonstances sociohistoriques particulières à chaque créole), le problème qui se pose est celui de savoir quel(s) principe(s) détermine(nt) la sélection d'un trait surtout dans les cas où la dominance démographique et la parenté typologique peuvent ne pas compter comme critères critiques de différenciation.

Il apparaît donc que le problème fondamental qui se pose ici, quelle que soit en fait l'hypothèse de genèse que l'on adopte, est surtout d'identifier les principes qui déterminent les différentes influences grammaticales (et phonologiques), qu'elles soient superstratiques ou substratiques. Mais principes et matériaux de construction ne semblent pas être au même plan; les principes semblent se trouver à un niveau différent où ils peuvent régir la sélection des matériaux. La complémentarité des hypothèses génétiques devrait donc être réinterprétée dans le sens que ladite complémentarité existe seulement entre les matériaux superstratiques et substratiques; les principes sociohistoriques (y compris la parenté typologique des langues en contact) ainsi que ceux des universaux (lesquels ne devraient pas nécessairement être associés avec les enfants créoles) régissent la sélection des traits là où un choix s'impose et la variation n'est pas tolérée (Mufwene 1996)¹⁸.

L'hypothèse de complémentarité (avec une place importante accordée aux universaux régissant la sélection des traits structurels) est justifiée surtout par les choix mêmes qui doivent s'opérer au sein du substrat ou du superstrat, là où leurs influences sont considérées comme prédominantes ou presque exclusives, ainsi que le prétendent les substratistes et superstratistes. Notons, par exemple, l'ordre des constituants de la phrase dans le néerlandais de Berbice, où il est SVO alors que dans le néerlandais (de Hollande) et l'ijo (parlé au Nigéria), il est mixte : SOV dans certains types de constructions et SVO dans d'autres. Il serait intéressant de trouver un principe qui explique cette sélection.

Dans le contexte des créoles français, on pourrait considérer les constructions possessives pour lesquelles le marqueur est antéposé au nom-tête dans certaines et postposé dans d'autres. Chaudenson (1989) observe que le français offre la construction où le possessif est antéposé (par l'usage du pronom/adjectif possessif, par exemple « son livre ») ainsi que la construction où le possessif est postposé (par l'usage d'une construction prépositionnelle avec « à » ou « de ». « le livre de/à Jean/lui »). Sans tenir compte du fait que l'usage de la préposition dans les constructions possessives a généralement disparu dans les créoles, ces vernaculaires ont d'une façon ou d'une autre choisi l'une des deux constructions françaises (« son liv »/« Jean son liv » en mauricien, mais « liv Jean » en haïtien), tout comme le néerlandais de Berbice a sélectionné l'un des deux ordres des constituants SOV et SVO attestés dans le néerlandais et l'ijo. On pourrait bien invoquer quelque accident de l'histoire ou quelque principe de la grammaire universelle pour expliquer ces évolutions divergentes. Mais, compte tenu des principes ordinaires d'acquisition du langage, il serait plus utile d'examiner s'il y a eu des tendances linguistiques dominantes parmi les populations en contact qui ont déterminé ces sélections. Cela entre dans le contexte de l'examen des facteurs écologiques linguistiques qui déterminent l'évolution d'une langue (Mufwene 1996, 1998).

^{18.} L'opposition « plus marqué » ou « moins marqué » tombe dans la catégorie des universaux, bien que, comme le montre Mufwene (1991a, 1996), les valeurs spécifiques soient déterminées par l'écologie du développement de chaque créole, même si les facteurs qui entrent en jeu sont universels.

Le nombre des cas où l'on a besoin de recourir à des principes explicatifs pourrait se multiplier, et les principes pourraient ne pas être les mêmes ou du même ordre. Par exemple celui qui, dans les créoles français, aurait régi la sélection des pronoms personnels pourrait être de nature différente de celui qui aurait déterminé la sélection des constructions possessives. Selon Mufwene (1989c, 1991a), les formes toniques pronominales ont été préférées aux formes atones parce qu'elles sont plus saillantes et ont une distribution structurelle plus large, même si, du point de vue de la fréquence, elles pourraient être considérées comme plus marquées. Mais, selon la même étude, il serait normal qu'il y ait conflits occasionnels entre les facteurs qui déterminent si un trait structurel est plus ou moins marqué; nous devrions déterminer aussi bien les facteurs qui priment sur d'autres que les contextes dans lesquels ils priment, selon l'approche écologique (Mufwene 1996, 1999b). À ce jour, ces questions sur la formation des créoles restent généralement ouvertes, sans réponse définitive.

Ce qui rend même la distinction entre pidgin, créole et d'autres variétés de contact presque inutile (Mufwene 1997a) c'est que les mêmes questions se posent dans le contexte du kituba, une langue de contact à base lexicale bantu, où le problème du substrat et du superstrat ne se pose même pas (Mufwene 1994c, 1997b), mais où la sélection des formes pronominales s'est effectuée d'une manière semblable aux créoles à base lexicale française. Comme le montre Mufwene (1988, 1989c, 1994b, 1997b), ce sont les pronoms personnels indépendants et toniques du kikongo-kimanyanga (langue de base) qui ont été sélectionnés, plutôt que les préfixes pronominaux, lesquels sont atones et même plus fréquents dans le système canonique bantu.

Notons que dans le contexte du développement du kituba, les préfixes pronominaux auraient pu être maintenus comme dans le lingala, une autre langue de contact à base lexicale bantu qui se serait formée dans presque les mêmes conditions sociohistoriques (voir Fehderau 1966, Samarin 1982). La question se pose donc de savoir pourquoi le lingala a sélectionné un système pronominal qui est resté proche de ceux des langues bantus au contact desquelles il s'est développé alors que le kituba a choisi un système plutôt analytique ou isolant. On voit ici d'une façon plus claire que l'invocation de l'opposition « plus marqué » ou « moins marqué » sans plus d'explication ne suffit pas. Il faut savoir lequel des facteurs régissant cette opposition se trouve favoriser tel élément d'une opposition structurelle et dans quel contexte (Mufwene 1996). Dans ce cadre heuristique nous pouvons aussi voir pourquoi il est important de tenir compte de l'écologie de la formation d'un créole, car elle nous permet de comprendre comment l'opposition « plus marqué » ou « moins marqué » opère pour déterminer certaines sélections des traits structurels dans les créoles (Mufwene 1991a, 1996). Le fait que des langues bantu du groupe B (par exemple le kiyansi et le kiteke) n'ont pas un système d'accord aussi élaboré que dans le canon bantu présenté dans la littérature linguistique (Mufwene 1994c) semble être un facteur pertinent dans ce cas.

En fin de compte, quelle que soit l'hypothèse génétique que l'on choisisse pour rendre compte de la formation des structures des créoles, il est évident que l'on doit déterminer les principes qui expliquent les sélections spécifiques faites par chacun de ces vernaculaires. Il semble que les études créoles n'aient pas creusé suffisamment cette question (voir Mufwene 1989c).

Quelques observations finales

Pour conclure, remarquons que les questions qui se posent dans les études créoles sont généralement des questions de linguistique générale tant au sujet de la structure de ces langues qu'au sujet de leur développement (Mufwene 1998). Du point de vue de la structure, l'on se demande si, indépendamment de leurs sources hétérogènes (tant dans la langue lexificatrice elle-même que dans sa coexistence avec les langues substratiques), il y a des traits qui les distinguent des langues non créoles. Plus nous les comprenons, plus il semble qu'il n'y ait pas de différences plus importantes entre les vernaculaires créoles et les langues non créoles qu'au sein de celles-ci. Les études, comme celle de Baker et Syea (1996) par exemple, montrent ou suggèrent que les procès de grammaticisation concurrents à la restructuration qui produit un créole ne sont pas différents de ceux qu'on peut observer dans l'évolution linguistique ordinaire.

Compte tenu de Baker (1995), qui montre que les traits associés à la formation des créoles se seraient développés à des périodes différentes, il apparaît de plus en plus probable que la différence entre le développement des créoles et d'autres évolutions linguistiques est en partie question de rapidité ou de durée de l'époque où se manifestent les changements. Elle tient moins à la nature des changements structurels qu'à la combinaison des changements dans une période donnée dans des circonstances écologiques qui sont particulières à différentes langues. Il devient de plus en plus évident que nous devons être à même d'utiliser ce que nous comprenons des vernaculaires créoles pour poser des questions de recherche intéressantes sur l'évolution des langues non créoles. Jusqu'ici nous ne l'avons fait que très rarement.

Du point de vue de leur développement, nous devons chercher à mieux comprendre le processus de l'évolution linguistique et le rôle que le contact y joue. tout en cherchant à déterminer si les contacts qui ont produit les créoles sont de nature différente de ceux que connaissent chaque jour des locuteurs d'idiolectes ou dialectes différents et qui conduisent à des accommodations linguistiques, ainsi qu'à des changements structurels dans n'importe quel système langagier. Des comparaisons plus détaillées sur les développement des créoles français, par exemple (variétés langagières reconnues comme du français en dehors de l'Europe) et les français métropolitains devraient nous apprendre plus de choses. à l'instar de Mougeon et Beniak (1994). de Chaudenson. Mougeon et Beniak (1993) et Wittmann (1995). Dans quelle mesure le changement linguistique auquel la linguistique historique s'intéresse le plus est-il indépendant de l'écologie externe de la langue? Y a-t-il une différence réelle entre motivation interne et motivation externe dans l'évolution linguistique? Il est de plus en plus difficile d'éviter ces questions dans l'étude du développement des créoles. On aurait besoin de justifications (plus) convaincantes si on continuait à les éviter en linguistique historique, notamment pour prouver que les pidgins et créoles sont

moins naturels ou de nature différente des autres systèmes langagiers. Les faits suggèrent de plus en plus le contraire (Mufwene 1998).

Références

- ALLEYNE M. C., 1971, « Acculturation and the Cultural Matrix of Creolization »: 169-186, in D. Hymes (dir.), *Pidginization and Creolization of Languages*. Cambridge, Cambridge University Press.
- ———, 1980, Comparative Afro-American. An Historical Comparative Study of English-based Afro-American Dialects of the New World. Ann Arbor, Karoma.
- -----, 1996, Syntaxe historique créole. Paris, Karthala.
- Ans A.-M. d', 1996, « Essai de socio-linguistique historique à partir d'un témoignage inédit sur l'emploi des langues, notamment africaines, en Haïti au cours de la guerre de libération et des premières années de l'indépendance », Études Créoles, 19 : 110-122.
- ARENDS J., 1989, Syntactic Developments in Sranan. Thèse de doctorat. Université de Nimègue.
- ———, 1995, «Demographic Factors in the Formation of Sranana»: 233-277, in J. Arends (dir.), *The Early Stages of Creolization*. Amsterdam, John Benjamins.
- ARENDS J., P. MUYSKEN et N. SMITH (dir.), 1995, *Pidgins and Creoles, An Introduction*. Amsterdam, John Benjamins.
- Baker P., 1990, «Off Target? Colonne», Journal of Pidgin and Creole Languages, 5: 107-119.
- , 1993, « Assessing the African Contribution to French-based Creoles »: 123-155, in S. S. Mufwene (dir.), *Africanisms in Afro-American Language Varieties*. Athens, University of Georgia Press.
- ———, 1994, «Creativity in Creole Genesis»: 65-84, in D. Adone et I. Plag (dir.), Creolization and Language Change. Tübingen, Max Niemeyer.
- , 1995, «Some Developmental Inferences from the Historical Studies of Pidgins and Creoles »: 1-24, *in J. Arends (dir.)*, *The Early Stages of Creolization.* Amsterdam, John Benjamins.
- ———, 1997, «Directionality in Pidginization and Creolization»: 91-109, in A. K. Spears et D. Winford (dir.), *The Structure and Status of Pidgins and Creoles*. Amsterdam, John Benjamins.
- BAKER P. et C. CORNE, 1986, «Universals, Substrata and the Indian Ocean Creoles »: 163-183, in P. Muysken et N. Smith (dir.), Substrata Versus Universals in Creole Genesis. Amsterdam, John Benjamins.
- BAKER P. et P. MÜHLHÄUSLER, 1990, « From Business to Pidgin », *Journal of Asian Pacific Communication*, 1: 87-115.
- BAKER P. et A. SYEA (dir.), 1996, Changing Meanings and Changing Functions. Londres, University of Westminster Press.

- BERLIN I., 1998, Many Thousands Gone. The First Two Centuries of Slavery in North America. Cambridge, Harvard University Press.
- BICKERTON D., 1981, Roots of Language. Ann Arbor, Karoma.
- ———. 1984. «The Language Bioprogram Hypothesis». *The Behavioral and Brain Sciences*, 7: 173-221.
- ——. 1986. «Beyond Roots. The Five-year Test». Journal of Pidgin and Creole Languages. 1: 225-232.
- ———. 1988. «Creole Languages and the Bioprogram »: 268-284. in F. J. Newmeyer (dir.), Linguistics. The Cambridge Survey. Volume II. Linguistic Theory. Extensions and Implications. Cambridge. Cambridge University Press.
- . 1999. "How to Acquire Language without Positive Evidence. What Acquisitionists Can Learn from Creoles": 49-74, in M. DeGraff (dir.). Language Creation and Language Change. Creolization. Diachrony, and Development. Cambridge, MIT Press.
- Bolinger D., 1973, «Getting the words in »: 8-13, in R. McDavid Jr. et A. Duckert (dir.), Lexicography in English. New York, New York Academy of Science.
- CALVET L.-J., 1999. Pour une écologie des langues du monde. Paris. Plon.
- CHAUDENSON R., 1979. Les créoles français. Paris. Fernand Nathan.
- . 1992. Des hommes, des îles, des langues. Essais sur la créolisation linguistique et culturelle. Paris, L'Harmattan.
- CHAUDENSON R., R. MOUGEON et E. BENIAK, 1993. Vers une approche panlectale de la variation du français. Aix-en-Provence, Institut d'Études Créoles et Francophones.
- CHOMSKY N., 1986, Knowledge of Language. Its Nature, Origin, and Use. New York, Praeger.
- Daeleman J., 1972, «Kongo Elements in Saramacca Tongo». Journal of African Languages, 11: 11-44.
- ———, 1982, « African Origins of Brazilian Black Slaves. Linguistic Criteria », *The Mankind Quaterly*, 23: 89-117.
- Domínguez V., 1986. White by Definition. Social Classification in Creole Louisiana. New Brunswick, Rutgers University Press.
- DUBOIS S., s.d., Creole French Status in African-American Communities in South Louisiana.
- DUBOIS S. et M. MELANÇON, 1997. «Cajun is Dead. Long Live Cajun. Shifting from a Linguistic to a Cultural Community ». *Journal of Sociolinguistics*. 1: 63-93.
- FAINE J., 1937, Philologie créole. Études historiques et étymologiques sur la langue créole d'Haïti. Port-au-Prince. Imprimerie de l'État.
- FEHDERAU H., 1966, *The Origin and Development of Kituba*. Thèse de doctorat. Cornell University.

- FÉRAL C. de, 1991, Pidgin-English du Cameroun. Paris, Peters/SELAF.
- FERRAZ L. I., 1979, *The Creole of São Tome*. Johannesburg, Witwatersrand University Press
- GOODMAN M., 1993, «African Substratum. Some cautionary words»: 64-73, in S. S. Mufwene (dir.), Africanisms in Afro-American Language Varieties. Athens, University of Georgia Press.
- HALL R. Jr., 1966, Pidgin and Creole Languages. Ithaca, Cornell University Press.
- HANCOCK I. F., 1986, «The Domestic Hypothesis, Diffusion and Componentiality. An Account of Atlantic Anglophone Creole Origins »: 71-102, in P. Muysken et N. Smith (dir.), Universals Versus Substrata in Creole Genesis. Amsterdam, John Benjamins.
- _______, 1993, «Creole Language Provenance and the African Component »: 182-191, in S. S. Mufwene (dir.), *Africanisms in Afro-American Language Varieties*. Athens, University of Georgia Press.
- HAZAËL-MASSIEUX G., 1993, «The African Filter in the Genesis of Guadeloupean Creole. At the Confluence of Genetics and Typology»: 109-122, in S. S. Mufwene (dir.), Africanisms in Afro-American Language Varieties. Athens, University of Georgia Press.
- ______, 1996, Les créoles. Problèmes de genèse et de description. Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.
- HOLM J., 1988, *Pidgins and Creoles*. Vol. 1. *Theory and Structure*. Cambridge, Cambridge University Press.
- ______, 1989, *Pidgins and Creoles*. Vol. 2. *The Reference Survey*. Cambridge, Cambridge University Press.
- JOURDAN C., 1985, Sapos iumi mitim iumi. Urbanization and Creolization in Solomon Islands Pijin. Thèse de doctorat. Canberra, Australian National University.
- ______, 1991, «Pidgins and Creoles. The Blurring of Categories», Annual Review of Anthropology, 20: 187-209.
- JOURDAN C. et R. KEESING, 1997, «From Pisin to Pijin. Creolization in Process in the Solomon Islands», *Language in Society*, 26: 401-420.
- KEESING R. M., 1988, *Melanesian Pidgin and the Oceanic Substrate*. Stanford, Stanford University Press.
- KOOPMAN H., 1986, «The Genesis of Haitian. Implications of a Comparison of Some Features of the Syntax of Haitian, French and West African Languages»: 231-258, in P. Muysken et N. Smith (dir.), *Universals Versus Substrata in Creole Genesis*. Amsterdam, John Benjamins.
- KOUWENBERG S., 1994, A grammar of Berbice Dutch. Berlin, Mouton de Gruyter.
- KRAPP G. P., 1924, «The English of the Negro», The American Mercury, 2: 190-205.
- ______, 1925, The English Language in America. New York, Century.
- KURATH H., 1928, «The Origin of Dialectal Differences in Spoken American English», *Modern Philology*, 25: 385-395.
- LALLA B. et J. D'Costa, 1990, Language in Exile. Three Hundred Years of Jamaican Creole. Tuscaloosa, University of Alabama Press.

- LEFEBVRE C., 1986, « Relexification in Creole Genesis Revisited. The Case of Haitian Creole »: 279-300, in P. Muysken et N. Smith (dir.), Substrata Versus Universals in Creole Genesis. Amsterdam. John Benjamins.
- . 1993, «The Role of Relexification and Syntactic Analysis in Haitian Creole. Methodological Aspects of a Research Program »: 254-279, in S. S. Mufwene (dir.), Africanisms in Afro-American Language Varieties. Athens, University of Georgia Press.
- . 1997. « Relexification in Creole Genesis. The Case of Demonstrative Terms in Haitian Creole ». *Journal of Pidgin and Creole Languages*. 12: 181-201.
- . 1998. Creole Genesis and the Acquisition of Grammar. The Case of Haitian Creole. Cambridge. Cambridge University Press.
- LEFEBVRE C. et J. LUMSDEN (dir.). 1989. «La créolisation». Revue Canadienne de Linguistique. Numéro spécial.
- Lumsden J., 1999, «Language Acquisition and Creolization»: 129-157. in M. DeGraff (dir.), Language Creation and Language Change. Creolization. Diachrony, and Development. Cambridge, MIT Press.
- MANNESSY G., 1996. « Réflexions sur les contraintes anthropologiques de la créolisation. De l'improbabilité du métissage linguistique dans les créoles atlantiques exogènes ». Études Créoles, 19: 61-71.
- MAURER P., 1987, «La comparaison des morphèmes temporels du papiamento et du palenquero. Arguments contre la théorie monogénétique de la genèse des langues créoles »: 27-70, in P. Maurer et T. Stolz (dir.). Varia Creolica. Bochum. Studienverlag Dr. N. Brockmeyer.
- McWhorter J. H., 1998, «Identifying the Creole Prototype. Vindicating a Typological Class», *Language*, 74: 788-818.
- MOUGEON R. et E. BENIAK (dir.). 1994. Les origines du français québécois. Sainte-Foy. Presses de l'Université Laval.
- MUFWENE S. S., 1986a, «Les langues créoles peuvent-elles être définies sans allusion à leur histoire?», Études Créoles, 9: 135-150.
- ———, 1986b, «The Universalist and Substrate Hypotheses Complement one Another»: 129-162, in P. Muysken et N. Smith (dir.). Substrata Versus Universals in Creole Genesis. Amsterdam, John Benjamins.
- . 1988, «Why Study Pidgins and Creoles? Chronique». *Journal of Pidgin and Creole Languages*, 3: 265-76.
- ______, 1989a, «For the Record Let Us Get Things Straight. [Réponse à Bickerton]» The Carrier Pidgin. 17: 6-7.
- . 1989b, Compte rendu sur « Melanesian Pidgin and the Oceanic Substrate », de R. Keesing. *The Carrier Pidgin*. 16. 3: 4-5.

- , 1989c, «Some Explanations that Strike Me as Incomplete. Chronique», Journal of Pidgin and Creole Languages, 4: 117-28. —, 1990a, «Transfer and the Substrate Hypothesis in Creolistics», Studies in Second Language Acquisition, 12: 1-23. —, 1990b, «Creoles and Universal Grammar», Linguistics, 22: 783-807. ____, 1991a, « Pidgins, Creoles, Typology, and Markedness »: 123-143, in F. Byrne et T. Huebner (dir.), Development and Structures of Creole Languages. Amsterdam, John Benjamins. — . 1991b, «Compte rendu de Holm 1988 et 1989», Language, 67: 380-387. _____, 1992, «Africanisms in Gullah: A Reexamination of the Issues »: 156-182, in J. Hall, N. Doane et D. Ringler (dir.), Old English and New: Essays in Language and Linguistics in Honor of Frederic B. Cassidy. New York, Garland Press. générative. Plurilinguismes, 8: 95-113. _____, 1994b, «On Decreolization. The Case of Gullah»: 63-99, in M. Morgan (dir.), Language and the Social Construction of Identity in Creole Situations. Los Angeles, UCLA Center for Afro-American Studies. -, 1994c, « Restructuring, Feature Selection, and Markedness. From Kimanyanga to Kituba»: 67-90, in K. Moore, D. Peterson et C. Wentum (dir.), Historical Issues in African Linguistics. Berkeley, Berkeley Linguistics Society. —, 1997a, «Jargons, Pidgins, Creoles, and Koinés. What are they?»: 35-70, in A. K. Spears et D. Winford (dir.), The Structure and Status of Pidgins and Creoles. Amsterdam, John Benjamins. -, 1997b, «Kitúba»: 173-208, in S. G. Thomason (dir.), Contact Languages. A wider Perspective. Amsterdam, John Benjamins. —, 1998, «What Research on Creole Genesis Can Contribute to Historical Linguistics »: 315-338, in M. Schmid, J. Austin et D. Stein (dir.), Proceedings of the XIIIth International Conference on Historical Linguistics. Amsterdam, John Benja--, 1999a, «The Language Bioprogram Hypothesis. Hints from Tazie »: 95-127, in M. DeGraff (dir.), Creolization, Diachrony, and Language Acquisition. Cambridge, MIT Press.
- , sous presse, «Creolization is a Social, not a Linguistic, Process», in E. Schneider et I. Neumann-Holzschuh (dir.), *Degrees of Restructuring in Creole Languages*. Amsterdam, John Benjamins.

Institute of Linguistics.

—, 1999b, «Language Contact, Evolution, and Death. How Ecology Rolls the Dice», in G. E. Kindell (dir.), Assessing Ethnolinguistic Vitality. Dallas, Summer

- MÜHLHÄUSLER P., 1983, «The Development of Word-formation in Tok Pisin», Folia Linguistica, 17: 463-487.
- ______, 1985, «The Number of Pidgin Englishes in the Pacific », *Papers in Pidgin and Creole Linguistics* 1. *Pacific Linguistics*, A-72: 25-51.

- ______. 1997, Pidgin and Creole Linguistics. Londres, University of Westminster Press.
- PRUDENT L. F., 1980, Des baragouis à la langue antillaise. Paris, Éditions Caribéennes.
- RICKFORD J. R., 1987. Dimensions of a Creole Continuum. History. Texts. and Linguistic Analysis of Guyanese Creole. Stanford, Stanford University Press.
- ROBERTSON I., 1993, « The Ijo Element in Berbice Dutch and the Pidginization/Creolization Process »: 296-316, in S. S. Mufwene (dir.), Africanisms in Afro-American Language Varieties. Athens, University of Georgia Press.
- ROMAINE S., 1988, Pidgin and Creole Languages. Londres, Longman.
- Samarin W. J., 1982, «Colonization and Pidginization on the Ubangi River» Journal of African Languages and Linguistics, 4: 1-42.
- Sankoff G., 1979. «The Genesis of a Language»: 23-47. in K. C. Hill (dir.). The Genesis of a Language. Ann Arbor, Karoma.
- Schneider E., 1993, «Africanisms in the Grammar of Afro-American English. Weighing the Evidence»: 209-221, in S. S. Mufwene (dir.), Africanisms in Afro-American Language Varieties. Athens, University of Georgia Press.
- Sebba M., 1997, Contact Languages. Pidgins and Creoles. Londres et New York. Macmillan et St. Martin's Press.
- SINGLER J. V., 1986. Notes de cours « African Languages and Caribbean Creoles ». New York, Summer Institute of the Linguistic Society of America.
- ———. 1993. «African Influence Upon Afro-American Language Varieties. A Consideration of Sociohistorical Factors »: 235-253. in S. S. Mufwene (dir.). Africanisms in Afro-American Language Varieties. Athens. University of Georgia Press.
- . 1995. "The Demographics of Creole Genesis in the Caribbean. A Comparison of Martinique and Haiti": 203-232, in J. Arends (dir.), The Early Stages of Creolization. Amsterdam. John Benjamins.
- . 1996, «Theories of Creole Genesis, Sociohistorical Considerations, and the Evaluation of Evidence. The Case of Haitian Creole and the Relexification Hypothesis». *Journal of Pidgin and Creole Languages*, 11: 185-230.
- SMITH N., 1995, « An Annotated List of Creoles, Pidgins, and Mixed Languages »: 331-374. in J. Arends, P. Muysken et N. Smith (dir.), Pidgins and Creoles: An Introduction. Amsterdam, John Benjamins.
- SMITH N., I. E. ROBERTSON et K. WILLIAMSON, 1987, "The Ijo Element in Berbice Dutch", Language in Society, 16, 1: 49-90.
- STEPHENS T. M., 1983, «Creole, Créole, Criollo, Crioulo, The Shadings of a Term», SECOL Review, 7: 28-39.
- Sylvain S., 1936, Le créole haïtien. Morphologie et syntaxe. Wettern, Imprimerie De Meester: Port-au-Prince: Chez l'auteur.
- THOMASON S. G., 1980, «On interpreting «The Indian Interpreter » ». Language in Society. 9: 167-193.
- ______. 1983, « Chinook Jargon in Areal and Historical Context ». Language. 59: 820-870.

——, 1997, «A Typology of Contact Languages»: 71-88, in A. K. Spears et D. Winford (dir.), *The Structure and Status of Pidgins and Creoles*. Amsterdam, John Benjamins.

- Turner L. D., 1949, Africanisms in the Gullah Dialect. Chicago, University of Chicago Press.
- VALDMAN A., 1983, «Creolization and Second Language Acquisition»: 212-234, in R. Andersen (dir.), *Pidginization and Creolization as Language Acquisition*. Rowley, Newbury House.
- VALKHOFF M. F., 1966, Studies in Portuguese and Creole With Special Reference to South Africa. Johannesbourg, Witwatersrand University Press.
- WITTMANN H., 1995, « Grammaire comparée des variétés coloniales du français populaire de Paris du 17^e siècle et origines du français québécois », Les français des Amériques. Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée, 12: 281-334.

RÉSUMÉ/ABSTRACT

Les créoles. L'état de notre savoir

Dans cet article, je définis les vernaculaires créoles d'un point de vue sociohistorique plutôt que structurel et je passe en revue la littérature qui explique comment ils se sont développés. Pendant cet exercice, j'explicite des problèmes qui émanent des définitions traditionnelles et ce dont les hypothèses courantes de genèse ne rendent pas compte et j'argue que la meilleure approche est la linguistique historique et génétique. Celle-ci est fondée dans les histoires socioéconomiques où se sont développés ces vernaculaires, elle reconnaît les différents dialectes des langues lexificatrices qui sont entrées en contact avec des langues non européennes et elle articule les principes qui régissent la sélection des traits intégrés dans le vernaculaire naissant à partir des variétés en compétition.

Mots clefs: Mufwene, créole, substrat, superstrat, lexificatrice, relexification

Creoles: The State of the Art

In this article I define creole vernaculars sociohistorically, rather than structurally, and survey the literature that accounts for how they developed. In this exercise I explain the problems inherent to traditional definitions and what is not accounted for by current hypotheses of creole genesis. I argue that the best approach to the subject matter is one that treats the development of creoles as a topic of historical and genetic linguistics, well grounded in the socio-economic histories in which these vernaculars developed, factoring in the relevant dialects of the lexifiers that came in contact with non-European languages, and articulating principles that govern the selection of features from the competing varieties into the emerging vernacular.

Key words: Mufwene, creole, substratum, superstratum, lexifier, relexification

Salikoko S. Mufwene Department of Linguistics University of Chicago 1010 East 59th Street Chicago, IL 60637 États-Unis mufw@midway.uchicago.edu